



**Commune de Chevroux**  
**Bureau du Conseil général**  
Route du Village 5  
1545 Chevroux

Chevroux, le 14 décembre 2020

## **Rapport de la commission des finances**

### **PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2020**

#### **« Demande de crédit pour la réfection du ponton de baignade »**

Au Conseil général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie afin d'examiner le présent préavis et a obtenu, lors d'une discussion, toutes les réponses à ses questions de la part de la Municipalité, accompagnée de notre Boursier, M. Rotzetter.

En vous baladant le long de la jetée, vous aurez certainement pu admirer la mosaïque en bois que représente le ponton de baignade. Cela est dû aux fréquents changements de planches, année après année, nécessaires pour continuer à garantir la sécurité des baigneurs. En effet, des réclamations ont été faites et à juste titre, au regard de cette dame qui a littéralement passé à travers le plancher, s'écorchant les deux jambes. Des travaux doivent donc être entrepris pour éviter ce genre d'accidents et que la responsabilité de la Commune soit mise en cause.

Le préavis propose le changement intégral du plancher en chêne ainsi qu'une partie de la pourtrason et l'ajout de poutres intermédiaires pour renforcer l'entier du plancher.

Le chêne du plancher actuel ne donne pas satisfaction. Même traité, ce bois ne supporte pas suffisamment l'humidité, laissant la pourriture s'installer progressivement et les planches se fragiliser d'avantage d'année en année. Le nouveau plancher serait construit en ipé, bois originaire d'Amérique du Sud, au grain assez dense, au veinage quasiment invisible et à une bonne dureté. Cette essence est aussi appelée « ébène verte ». Ses nombreuses qualités en font un bois exceptionnel en terrasse et sa dureté devrait limiter l'apparition d'échines, problématique pour les pieds des estivants. Une durée de vie de 40 ans a été articulée lors des discussions, mais soyons déjà contents si ce nouveau plancher passe le cap de ses 20 bougies sans subir de réfection. Naturellement la provenance de ce matériau ne s'inscrit guère dans une politique de développement durable, mais nous avons pu constater que le chêne local, utilisé lors de la construction initiale, ne donne pas satisfaction. Concernant la structure, elle sera renforcée en épicea autoclavé vert, donc traité. Enfin la Municipalité n'est pas favorable à autoriser les habitants à récupérer les anciennes planches pour en faire du bois de cheminée ou du bricolage du fait qu'elles soient traitées.

Les matériaux seront achetés directement par la Commune qui pourrait bénéficier d'un fort rabais. Quant aux travaux de pose, 3 offres seraient demandées afin de pouvoir comparer les conditions de différents prestataires.

Le montant de CHF 99'000.- correspond approximativement à celui de la pose du plancher en 2011, en espérant qu'il durera plus longtemps. Mais la sécurité des baigneurs n'a pas de prix. Il en va aussi de l'image de la Commune désireuse d'offrir aux touristes des installations de qualité. De plus, ces travaux de rénovation s'inscrivent entièrement dans le cadre des grands travaux effectués au port ces deux dernières années. A noter encore que les frais d'entretien annuels du ponton sont actuellement d'environ CHF 5'000.- si l'on compte l'achat des planches et leur pose par nos Services communaux.


Le montant de CHF 230'000.- du préavis n° 09/2010 sera amorti entièrement au bouclage des comptes 2020. Ce nouvel investissement de CHF 99'000.- et ses amortissements d'environ CHF 10'000.- par année ces 10 prochaines années ne sont donc pas une grosse charge pour le compte de fonctionnement. Sachant en plus, que le plafond d'endettement autorisé sera respecté.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous demande donc à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis 06/2020 tel que présenté.

**Pour la Commission**

Rapporteur :

Christophe Bonny



Membres :

Sandra Marcuard, Alexandre Bonny, Marcel Gut-Lacôte, Jean-Marc Pillonel